

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (16/03/2016)	C	C	C	C	Reçu le 14.03.16.	
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	29/02/2016	C	C	C	C	Reçu le 23.02.16.	
1.3.	CS	Rapport national scientifique	09/11/2015	C	C	C	C	Reçu le 27.10.15.	
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	16/03/2016	L	C	L	C	Reçu le 27.04.16	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Règlement relatif aux pêches en eaux lointaines 2013	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C	Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.	
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2016	C	C	C	C	Mis à jour : 26.01.16	
		Numéro OMI pour les navires éligibles	01/01/2016			L	C	Possède 93 navires éligibles inscrits au Registre des navires autorisés, dont 93 avec des numéros OMI.	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	15/02/2016	C	C	C	C	Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.	
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	16/03/2016			N/A	N/A		
2.5.	Rés. 15/07	Interdiction des sources de lumière artificielles sur les DCP	Pour PS 10/09/2015			N/A	N/A	Ne possède pas de navire PS/SP inscrit au Registre des navires autorisés, ou la flottille n'utilise pas de DCP, ou PS non active	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	C	C	C	C	Reçu le 02.02.16.	

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu le 16.10.09 (Initial).	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	C	C	C	C	Reçu le 07.01.10.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C		
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 28.01.16	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24 m opérant dans la zone de la CTOI.	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>4. Système de surveillance des navires</b>									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	SSN adopté en 2006. Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06	C	C	C	C	Reçu le 26.06.15 53 navires en activité en 2014, a déclaré que 99 navires étaient équipés d'un SSN en 2014.	
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon</b>									
5.1.	Rés. 15/02 & 15/05	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.	
		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	Reçu le 26.06.15	
5.2.		Finales	30.12	C	C	C	C	Reçu le 26.06.15	
		Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.	
5.3.		• LL	Provisoires	30.06	C	C	C	Reçu le 26.06.15	
		Finales	30.12	C	C	C	C	Reçu le 26.06.15	
Fréquences de tailles									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.		
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.		
		Provisoires	30.06	C	C	L	P/C	Reçu le 28.01.2016 ; données issues du programme d'observateurs ; moins de 1 poisson par tonne est mesuré dans le cas de certaines espèces	Les données de taille sur les espèces cibles fournies à la CTOI ces dernières années proviennent des données d'observateurs de la palangre. Toutefois, il est difficile d'atteindre la taille d'échantillonnage requise en raison de la couverture plus faible de cet engin par les observateurs. La Chine est en train d'élaborer un Projet d'information sur les navires, qui vise à former certains pêcheurs à l'échantillonnage et la collecte de données de taille pour les principales espèces. Nous espérons en déclarer les progrès au Secrétariat de la CTOI prochainement.	
		• LL	Finales	30.12	C	C	L			
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier</b>										
6.1.	Rés. 15/01	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30/06	N/A	N/A					
		• LL	Provisoires	30.06	N/A					
			Finales	30.12	N/A					
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	C	C	C	C	Reçu le 26.06.15		
		Déclaration des données sur les	30/06	C	C	C	C	Reçu le 26.06.15		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		requins - Prises et effort							
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	L	P/C	L	P/C	Reçu le 28.01.2016 ; données issues du programme d'observateurs ; moins de 1 poisson mesuré par tonne	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Interdites depuis 2012 ; Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )	Depuis le 14/08/2013	C	C	C	C	Interdites depuis 2013 ; Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Reçu le 27.11.15 ; 1 interaction déclarée en 2014 au total.	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C	A indiqué que cette obligation est en place depuis 2014 ; Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède pas de senneur inscrit au Registre des navires autorisés.	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Données reçues le 27.11.15 ; aucune interaction déclarée en 2014.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C	A indiqué que cette obligation est en place depuis 2014 ; Nongbanyu[2013] Règlement n° 21	
7.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30/06 (tous engins)			L	C	Reçu le 27.04.16. Aucune interaction enregistrée en 2014	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur inscrit au Registre des navires autorisés ou en activité en 2015.	
7.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30/06 (tous engins)			L	C	Reçu le 27.04.16. Aucune interaction enregistrée en 2014	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur inscrit au Registre des navires autorisés ou en activité en 2015.	
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07/03/2016)	C	C	C	C	Aucun navire inscrit sur la Liste CTOI des navires INN en 2015.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	16/03/2016	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires inscrits sur la Liste CTOI des navires INN en 2015.	
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	C	C	C	C	Rapports reçus le 09.09.15	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Rapports reçus le 14.03.16.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 29.01.16	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	26/02/2016	C	C	C	C	Infractions présumées : 30 Réponses reçues : 30	
9.5.		Paiement contribution PRO	17/08/2015	L	C	C	C	Reçu le 04.11.14.	
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	16/03/2016	C	C	C	P/C	A fourni la couverture par engin (LL) mais pas le nombre de navires suivis.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ( $\geq 24m$ ) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	C	P/C	C	P/C	Couverture par engin : LL 1 %	
10.3.		• 5% progressif, en mer ( $< 24m$ )	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne possède aucun navire $< 24 m$ sur le Registre des navires autorisés.	
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisiaux <sup>2</sup>	16/03/2016	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	C	L	C	Deux rapports d'observateurs fournis.	
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/10	C	C	C	C	Rapport reçu le 23.09.15.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/04	C	C	C	C	Rapport reçu le 27.03.15.	
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	16/03/2016	C	C	C	C	Rapport reçu le 14.03.16 ; les exportations dépassent les importations	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 25.03.14.	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	N'est pas un État côtier de la CTOI.	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et des espèces apparentées	16/03/2016	C	C	C	C	Rapport reçu le 14.03.16.	

---

### **Commentaires sur le niveau d'application par la Chine des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA12 en 2015.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par la Chine des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 12<sup>ème</sup> session en 2015, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Chine par le président de la Commission dans un courrier daté du 1<sup>er</sup> mai 2015.

- |  |
|--|
| • N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins selon les normes de la CTOI (données de taille des observateurs seulement et moins d'1 poisson par tonne), comme requis par la Résolution 05/05. |
| • N'a pas pleinement mis en place un mécanisme d'observateurs pour les navires de plus de 24 m (2 déploiements en 2013 ; couverture de 1%), comme requis par la Résolution 11/04.                            |

**Réponse :** La Chine a fourni sa réponse à la lettre du président de la Commission le 27 avril 2016.

### **Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Chine des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés pour discussion lors du CdA13 en 2016.**

Après examen du Rapport d'application 2016 de la Chine, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

<b>Problèmes de conformité</b>	<b>État actuel (2015)</b>	<b>État précédent (2014)</b>
<b>Problèmes de conformité récurrents</b>		
• N'a pas déclaré les fréquences de taille pour les requins selon les normes de la CTOI (données de taille des observateurs seulement et moins d'1 poisson par tonne), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04 ; couverture < 5 % pour les navires > 24 m.	P/C	P/C
<b>Problèmes de conformité non récurrents</b>		
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de sa pêcherie palangrière selon les normes de la CTOI (données de taille des observateurs seulement et moins d'1 poisson par tonne), comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	C
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04 ; n'a pas fourni le nombre de navires suivis.	P/C	C